

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 mai 2014

DCM N° 14-05-22-17

Objet : Versement d'une subvention à la SAEM ADOMA.

Rapporteur: M. KOENIG

Par délibération en date du 25 septembre 2008, la Ville de Metz a décidé de confier la délégation de service public pour l'exploitation de ses aires d'accueil des gens du voyage à la Société d'Economie Mixte ADOMA.

Ce contrat signé conjointement entre la Ville de Metz et ADOMA le 17 novembre 2008 précise que le délégataire perçoit une contribution financière annuelle de la Ville de Metz, d'un montant de 38.755,76 € HT (soit 46.351,89 € TTC), révisable annuellement en fonction de l'indice ICHT-N, pour l'aire de Metz Blida, compte tenu des sujétions particulières de service public et en complément d'une aide aux tarifs.

L'avenant n°1 au contrat de DSP approuvé en Conseil Municipal du 05 juillet 2012 est venu préciser que le montant de la contribution financière annuelle doit être versé hors taxe sur la valeur ajoutée.

Au titre de l'année 2014, le montant actualisé représente 43 726,96€.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et Ressources entendue,

VU le contrat de délégation de service public relative aux aires d'accueil des gens du voyage à Metz liant la Ville de Metz à la Société d'Economie Mixte ADOMA à compter du 17 novembre 2008 et son avenant n°1,

CONSIDERANT le contrat de délégation de service public relative aux aires d'accueil des gens du voyage à Metz,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ACCORDER** à la SAEM ADOMA, une subvention annuelle d'aides aux tarifs pour l'année 2014 en application de l'article 27.2 du contrat de DSP et de l'avenant n°1, d'un montant de 43 726,96€.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant au versement de ces subventions ainsi que tous les documents et pièces connexes à cette affaire.
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

Sébastien KOENIG

Service à l'origine de la DCM : Pôle Tranquillité Publique, Police et Réglementation
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 49 Absents : 6 Dont excusés : 4

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ